



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

POUPARD Fabienne  
La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : MILLET Pierre-Jean  
Téléphone : 02 41 23 47 15  
Mail : pj.millet@inao.gouv.fr

V/Réf : AC / AL  
Affaire suivie par le Service Urbanisme

N/Réf : Avis\_PLU49Chalonnnes\_Modif3

Mairie de Chalonnnes/Loire  
A l'attention de Madame Le Maire

14 ter place de l'Hôtel de Ville

49290 CHALONNES SUR LOIRE

Angers, le 11 juin 2024

**Objet : PLU – modification de droit commun n° 3  
Commune de Chalonnnes-sur-Loire**

Madame le Maire,

Par mail reçu le 15 mai 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la notification de la modification de droit commun n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chalonnnes-sur-Loire.

Cette procédure vise à :

- La mise à jour de l'inventaire des bâtiments susceptibles de changer de destination sous conditions en zone A et N ;
- La modification du règlement écrit sur différentes thématiques : implantations des constructions, stationnement, clôtures, hauteur des bâtiments ;
- La mise en conformité du règlement graphique pour les sites d'intérêt géologiques faisant l'objet d'une protection au titre de l'article L.411-1 du Code de l'Environnement ;
- La rectification d'une erreur matérielle concernant le secteur d'exploitation de carrière.

La commune de Chalonnnes-sur-Loire est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) / des Appellations d'Origine Protégée (AOP) "Rosé d'Anjou", "Rosé de Loire", "Maine-Anjou", "Anjou", "Anjou-Coteaux de la Loire", "Anjou Villages", "Cabernet d'Anjou", "Coteaux du Layon" et "Crémant de Loire". Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Bœuf du Maine", "Volailles d'Ancenis", "Volailles de Cholet", "Brioche vendéenne", "Bœuf de Vendée", "Oie d'Anjou" et "Val de Loire".

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO  
et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,

Fabienne POUPARD